

L'an deux mil treize, le dix-neuf du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mme BALDET Maryse, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, Mr VEY Patrick.

Absents représentés : Mme AVOUAC Sophie (représentée par Mr GALLAND Alain)

Monsieur VEY Patrick été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec 4 abstentions.

Compte-rendu des différentes animations :

- Visite de l'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille le 18 décembre 2013 : les membres du Conseil ont visité l'EHPAD le mercredi 18 décembre. De l'avis général, il s'agit d'une belle réussite et ce nouvel établissement a permis d'améliorer de façon considérable la vie des résidents et le travail du personnel

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 514 (Rond Point des Acacias)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1190 (Avenue du Puy)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 269 (Rue Saint Pierre) et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AC numéro 275 (rue des Pénitents)

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses

Décisions modificatives : Monsieur LAC présente la délibération modificative à adopter pour le Budget Communal :

- Compte 1641 : + 350 Euros
- Compte 202 : + 1000 Euros
- Compte 2041512 : - 1350 Euros

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

Transfert au budget Pôle Santé : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de l'achat du bâtiment de l'ancienne maison de retraite publique, le montant total du prix d'achat de 400 000 Euros avait été imputé sur le Budget Communal. Chaque étage étant évalué à 100 000 Euros, il y a donc lieu de transférer la dépense de 100 000 Euros du Budget Communal vers le budget Pôle Santé pour l'achat de l'étage destiné à accueillir les futurs locaux du Pôle Santé.

Après délibération, le Conseil approuve avec 5 abstentions le transfert de la somme de 100 000 Euros du budget communal vers le budget Pôle Santé et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures correspondantes.

Suppression de deux postes : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les avancements de grade entérinés en cours d'année 2013. Il précise que les postes devenus vacants doivent être supprimés après avis de la commission technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

Après délibération et au vu de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire, le Conseil approuve à l'unanimité la suppression d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'Adjoint des services techniques de 2^{ème} classe. Le Conseil demande à Monsieur le Maire de remettre à jour le tableau des effectifs de la Collectivité.

Régie « Disques de stationnement » : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une régie avait été créée par une délibération en date du 27 juin 2013 pour l'encaissement des recettes liées à la vente des disques de stationnement. Il précise que cette régie étant temporaire, elle devrait être close à la fin de l'année 2013. Cependant tous les disques de stationnement n'étant pas vendus à l'heure actuelle, il propose de prolonger cette régie pour 6 mois. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la prolongation de la régie 'Disques de stationnement' jusqu'au 30 juin 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Convention d'adhésion au service de prévention du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Loire : Monsieur le Maire présente le modèle de convention concernant l'adhésion au service de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et de conseil en sécurité et santé au Travail. Il précise que les collectivités ont obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dont la mission est d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer des mesures d'amélioration à l'employeur. Il rappelle également toutefois que des dispositions ont déjà été prises pour la sécurité des agents mais qu'il reste encore beaucoup de points à améliorer.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au service Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Loire et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à engager les frais y afférents.

Convention d'adhésion au Service Médecine Préventive du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale : Monsieur le Maire présente le modèle de convention concernant l'adhésion au service Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire. Il informe le Conseil que notre commune est déjà adhérente à ce service et qu'il s'agit d'un simple renouvellement. Il tient cependant à préciser que les visites médicales sont pour l'instant en suspens faute de médecins et qu'elles ne sont payées que si elles sont effectuées.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au service Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

Adhésion au Label Station verte : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu récemment avec le responsable du label Station Verte. Il s'avère qu'après avoir effectué plusieurs sondages auprès de professionnels et de partenaires locaux, ce label n'apporte que très peu de retombées touristiques sur notre commune. D'autres réseaux de proximité, comme « Respirando », les « sites emblématiques du plateau » ou le « Stevenson » sont beaucoup plus efficaces, et proportionnellement moins onéreux. Après délibération, le Conseil approuve avec 3 abstentions la résiliation du contrat liant la commune au Label Station Verte. Les panneaux d'entrées de bourg seront donc enlevés et les logos seront supprimés. Un courrier sera également envoyé à l'organisme accompagné de la présente délibération.

Demande de subvention au titre de la DETR 2014 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de délibérer comme chaque année en vue de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des

Territoires Ruraux. Il propose, pour l'année 2014, de présenter le dossier d'aménagement du Pôle Laurent Eynac pour la partie concernant la commune, à savoir le Pôle Administratif et le Pôle Santé.

Après délibération, le Conseil approuve avec 4 votes contre et une abstention, le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2014 pour l'aménagement du Pôle Administratif et du Pôle Santé selon le plan de financement ci-dessous

Total des dépenses : 1 165 694.10 € HT

Subvention DETR : 35 % soit 427 113.43 €

Emprunts : 520 000 €

Fonds propres de la commune : 218 580 .70 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Vote des tarifs 2014 :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de voter les tarifs pour l'année 2014. Il présente la proposition de tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2014 :

LIBELLE	Tarifs 2014
LOCATION SALLE DES FETES	
AVEC LA CUISINE (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)	
Restaurateurs de la commune	280.00 €
Restaurateurs hors commune	280.00 €
Repas privé habitant de la commune	280.00 €
Repas privé hors commune	550.00 €
Associations de la commune (sans restaurateurs)	100.00 €
Associations hors commune (sans restaurateurs)	100.00 €
SANS LA CUISINE (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)	
Privé de la commune	150.00 €
Privé hors commune	350.00 €
Assemblée générale de banque	350.00 €
Ventes commerciales	400.00 €
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	100.00 €
Associations hors commune	200.00 €
Associations Communauté des communes	150.00 €
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuité
Associations caritatives locales	Gratuité
Associations de la commune pour activités (annuel)	150.00 €
Associations hors commune pour activités (annuel)	150.00 €
LOCATION SALLE DE LA VICAIRIE (chauffage compris)	
Particuliers avec un maximum de 19 personnes	60.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	100.00 €
Associations de la commune pour activités (annuel)	100.00 €
Associations hors commune pour activités (annuel)	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour	Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	60.00 €
LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris) – 50 personnes maxi	
Particuliers	80.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	120.00 €
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles	100.00 €
Associations hors commune pour activités annuelles	120.00 €
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour	Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	80.00 €

PRET DE MATERIEL

	Chaises Par tranche de 50 chaises	Tables à l'unité (caution 100)	Sono Caution 300 €	Barnum Caution 400 €	Podium le module Caution 400 €	Barrières Vauban par tranche de 10 barrières
(caution 100 € sauf associations Communales)						
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €
Privés de la commune	15.00 €	5.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	Non	20.00 €	3.00 €	35.00 €
Communauté des communes	Gratuité	Gratuité	Non	Gratuité	Gratuité	Gratuité

BOULODROME

Privé apéritifs	70.00 €
Location communes et CCPM (par mois)	50.00 €

TARIFS EAU POTABLE

Abonnement au service	52.00 €
Consommation : tranche de 1 à 150 m3	0.90 €
Consommation : tranche de 151 à 300 m3	0.90 €
Consommation : Tranche au-dessus de 301 m3	0.60 €
Participation aux frais de branchement au réseau	800.00 €
Installation compteur d'eau sans déplacement	200.00 €
Installation compteur d'eau avec déplacement	300.00 €
Ouverture ou fermeture de vanne extérieure	27.00 €

TARIFS ASSAINISSEMENT

Abonnement au service collectif	53.00 €
Le m3 d'eau résiduelle	1.00 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (prix par m ² de surface au plancher)	10.00 €
Frais de travaux de branchement jusqu'à 10 m de tranchée	1500.00 €
Frais de travaux de branchement le m linéaire supplémentaire	30.00 €
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)	10.00 €/an

CANTINE SCOLAIRE

Le ticket pour un repas	3.20 €
-------------------------	--------

ESPACE CULTUREL

Passé Intersites (trois entrées avec musée des Croyances Populaires et Musée Ecole)	10.00 €
Adultes plein tarif	5.00 €
Adultes avec carte ALT	4.50 €
Adultes pour carte entrée sur 4 ou 5 sites du Plateau	4.50 €
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur	4.00 €
Enfants de 10 à 18 ans	2.00 €
Enfants de moins de 10 ans	Gratuité
Scolaires (gratuité pour les moins de 10 ans)	2.00 €

PISCINE MUNICIPALE

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement saison
Adultes	2.50 €	20.00 €	45.00 €
Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans	1.20 €	10.00 €	23.00 €
Classe piscine, colonie, centre de vacances	0.80 €		

GITE D'ETAPES

La nuitée par personne	13.00 €
------------------------	---------

Tarif groupe (inférieur à 15 personnes)	10.00 €
TENNIS PLEIN AIR	
Joueurs de la commune	3.80 €
Joueurs hors commune	5.30 €
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement famille de la commune	20.00 €
Abonnement famille hors commune	25.00 €
Abonnement adulte de la commune	15.00 €
Abonnement adulte hors commune	20.00 €
Abonnement enfant de la commune	3.00 €
Abonnement enfant hors commune	3.00 €
Abonnement maisons de retraite et de convalescence	150.00 €
DROIT DE PESAGE PONT BAS – Avenue des Ecoles	
Pesée unique (véhicule, remorque)	8.00 €
Pesée + tare (véhicule, remorque)	10.00 €
DROIT DE PESAGE – Le Vallat	
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	2.50 €
Pesage hors marché (par tête de bétail)	4.00 € (avec un plafond de 20 €)
DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux	
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	2.50 €
Pesage hors marché (par tête de bétail)	4.00 € (avec un plafond de 20 €)
DROIT DE PESAGE ET DE PLACE OVINS	
De 1 à 5	2.00 €
De 6 à 10	3.00 €
De 11 à 15	4.50 €
Plus de 16	6.00 €
DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux	
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	1.00 €
DROIT DE PLACE – Marché forain	
Forains – prix de base minimum	2.00 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0.50 €
Forfait VOLLE Primeur (par jour)	4.00 €
Forfait BEAUMEL Primeur (par jour)	6.00 €
Forfait VARRAUD Fromager (pour l'année)	200.00 €
Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)	200.00 €
Forfait camions ambulants pizzas	200.00 €
Forfait CHANAL Cycles (pour l'année)	90.00 €
Forfait camion outillage (pour l'année)	50.00 €
Cirque, spectacle (par représentation)	30.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de Noël	
Par emplacement	5.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de producteurs	
Par emplacement pour juillet et août	25.00 €
DROIT DE PLACE – Fête Foraine	
Auto-tamponneuses CHABANON	125.00 €
Manège enfants ROSSI	55.00 €
Stand de tir BENONIE	15.00 €
Stand de tir ROSSI	30.00 €
Stand de jeux	17.00 €
Stand de frites	30.00 €

CIMETIERE

Concession nouveau cimetière – collective – 50 ans	800.00 €
Concession nouveau cimetière – individuelle – 50 ans	400.00 €
Concession ancien cimetière – collective – 50 ans	600.00 €
Concession ancien cimetière – individuelle – 50 ans	300.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1585.00 €
Renouvellement concession collective – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession individuelle – 50 ans	400.00 €

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs présentés pour l'année 2014.

Investissements 2014 :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de délibérer afin de l'autoriser à procéder à des dépenses d'investissement jusqu'à la préparation du budget 2014.

Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des dépenses d'investissement à hauteur du quart des investissements 2013 jusqu'à la préparation du budget 2014.

Questions diverses :

- **Site internet:** Monsieur le Maire informe le Conseil que le site internet de la commune a été entièrement revu et modernisé. Des liens ont été créés vers le site de l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes. Il a été ré-ouvert depuis le milieu de la semaine dernière. La gestion et la saisie ont été simplifiées. Ainsi le service administratif de la commune pourra-t-il le mettre à jour périodiquement et assurer un suivi régulier.
- **Subvention FEADER pour le CLSH :** Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté des Communes a obtenu un accord de subvention d'un montant de 45950 €uros de la part du FEADER pour l'aménagement du Centre de Loisirs Sans Hébergement et du Relais Assistantes Maternelles qui se situeront dans le Pôle Laurent Eynac.

Dates diverses :

- Cérémonie des vœux à la population le dimanche 19 janvier 2014 à 11 heures au Centre Culturel Européen
Prochain conseil le jeudi 30 janvier 2014 à 20 heures.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.